

Discours tribune pour porter la motion outre-mer : Pour un Plan d'Urgence et d'Équité Réelle en Outre-mer.

Chers collègues,

Cette motion part d'un constat que nous ne pouvons plus contourner.

En Outre-mer, nous ne sommes pas face à des difficultés ponctuelles. Nous sommes confrontés à un retard structurel, ancien, installé. Il produit concrètement une rupture de l'égalité républicaine.

Et ce retard est documenté.

Les données du ministère des Sports et de l'INSEE sont claires : les territoires d'Outre-mer comptent entre 30 % et 50 % d'équipements sportifs en moins que l'hexagone.

Autrement dit, dans certains territoires, il manque jusqu'à un équipement sur deux.

Et cela a des conséquences directes.

Moins d'équipements, c'est moins d'accès aux apprentissages.

Moins d'équipements, ce sont des installations saturées ou dégradées.

Moins d'équipements, c'est une école qui ne peut plus remplir pleinement ses missions.

Et cela concerne des équipements essentiels.

Dans certains territoires, l'apprentissage du savoir-nager, pourtant obligatoire, n'est pas garanti faute de piscines suffisantes.

Et attention aux fausses bonnes idées.

Oui, l'apprentissage en mer peut être envisagé dans certaines situations, lorsque les conditions sont réunies. Mais ce n'est ni généralisable, ni sécurisé partout.

La configuration des littoraux, l'état de la mer, la turbidité de l'eau, les contraintes de surveillance et d'encadrement font que, dans de nombreux territoires, cette solution est limitée, voire impossible.

Autrement dit, elle ne peut en aucun cas se substituer à une politique ambitieuse de construction de bassins.

C'est un enjeu éducatif. C'est aussi un enjeu de sécurité.

Ajoutons à cela des installations souvent à ciel ouvert, des élèves exposés à la chaleur, aux UV, à la violence, aux sargasses, et parfois même des difficultés d'accès à l'eau potable.

Alors il faut le dire clairement :

Ce ne sont plus seulement des conditions difficiles.

Ce sont des conditions indignes du service public d'éducation.

Face à cela, nous ne proposons pas des ajustements.

Nous proposons un plan d'urgence.

Mais cette motion porte aussi une exigence forte de justice sociale.

Aujourd'hui, des collègues en Outre-mer, déjà fragilisés par la maladie, se voient amputés d'une partie de leur rémunération. En effet, la majoration de traitement liée à la vie chère est requalifiée comme une prime.

Nous sommes face à une contradiction inacceptable.

D'un côté, l'État affiche des ambitions en matière de protection sociale.
De l'autre, il réduit concrètement les droits des collègues les plus vulnérables.

Cela doit cesser.

Et regardons la réalité jusqu'au bout.
Aujourd'hui, en Outre-mer, le taux de remplacement à la retraite ne représente qu'environ 50 % de la rémunération.

50 %.

Cela signifie une perte massive de revenus au moment même où la cherté de la vie, elle, ne diminue pas.

C'est pourquoi nous portons une revendication structurante :
la transformation de la majoration de traitement en indice bonifié.

Parce qu'un élément intégré au traitement :

- est sécurisé,
- est pris en compte dans les droits sociaux,
- et protège réellement les collègues, notamment en cas de maladie et à la retraite.

Et cela doit se faire sans aucune perte, en maintenant intégralement les niveaux de rémunération existants.

Mais il y a aussi un enjeu politique majeur.

Permettre aux collègues de rester vivre en Outre-mer au moment de la retraite, ce n'est pas seulement une question individuelle.
C'est un enjeu de territoire.

C'est permettre le maintien de forces vives, expérimentées, engagées.
C'est soutenir le tissu associatif, éducatif et citoyen.
C'est renforcer le lien social et la cohésion des territoires.

À l'inverse, des dispositifs inadaptés qui poussent au départ ou précarisent ceux qui restent, c'est un appauvrissement humain et social.

Nous le disons clairement : il faut une politique qui permette et encourage le maintien des retraités sur le territoire.

Parce que leur présence est une richesse.
Parce que leur engagement est utile.
Parce que leur ancrage est indispensable.

Chers collègues,

L'égalité ne peut pas rester un principe abstrait.
Elle doit devenir une réalité concrète.

Et cela suppose une chose simple :
donner plus là où il y a moins.

C'est cela, l'équité réelle.

Cette motion est une motion de justice.

Une motion de dignité.

Une motion de responsabilité.

Nous vous appelons à la voter.

Merci.